



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 37219

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation professionnelle des infirmiers libéraux. La création annoncée de places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile et de places d'hospitalisation à domicile pourrait concurrencer le secteur libéral. Il l'interroge donc sur les évaluations préalables des services existants afin qu'une collaboration ou un partenariat constructif puisse s'instaurer entre les professionnels de santé, sans que les infirmiers libéraux en souffrent. D'autre part, les infirmiers libéraux s'inquiètent de certaines mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, comme l'exonération du ticket modérateur pour les soins consécutifs à un acte chirurgical souvent effectué par des infirmiers libéraux. Il l'interroge donc aussi sur les moyens possibles pour une meilleure reconnaissance de l'exercice libéral ambulatoire souvent au service des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37219

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2839